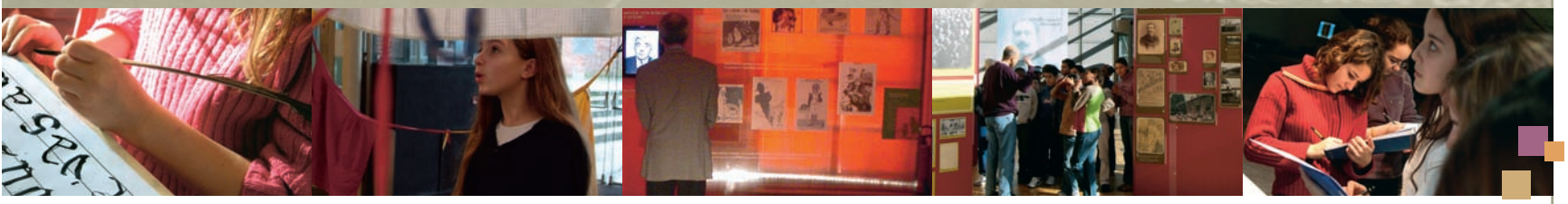

7. L'action internationale

7.1. La coopération internationale

Les Archives de France ont toujours mené une politique active en matière de relations internationales. Cette politique est à la fois pro-active (lancement de projets), réactive (réponses à des demandes) et se déploie dans de nombreux domaines.

L'expérience archivistique française contribue largement au soutien et au développement de la francophonie dans le monde archivistique. Les échanges d'expériences dans le cadre de formations professionnelles organisées en France ou dans les pays qui le souhaitent sont particulièrement appréciés. La collaboration avec divers partenaires – la délégation à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture, l'Agence universitaire francophone et tout particulièrement l'Association internationale des archives francophones, qui développe un portail Internet interactif très utilisé, et le Conseil international des archives, accueilli dans les locaux des Archives de France depuis sa création en 1948 – enrichit et renforce cette politique d'appui au réseau des archivistes francophones partout dans le monde. Plusieurs bassins régionaux sont actuellement concernés par cette action : l'Afrique noire, l'Asie, une grande partie des pays européens (Europe de l'Est et du Sud notamment), les pays du Proche et Moyen-Orient et le Canada.

Les Archives de France s'appuient sur leur riche réseau d'experts pour apporter les réponses souhaitées par les Archives nationales étrangères sur des sujets aussi divers que la conservation préventive, la restauration des documents endommagés, la protection des données nominatives, les modalités de communication, les textes législatifs et réglementaires ou l'organisation de la collecte et des versements des archives produites par les administrations de l'État. Elles ont été présentes ces deux dernières années aux côtés des pays qui ont subi d'importantes catastrophes naturelles, comme l'Allemagne, Haïti et l'Algérie.

La réflexion archivistique française, notamment sous ses aspects législatifs, continue à inspirer la politique de nombreux autres États en ce domaine. La nouvelle loi sur les archives promulguée en 2008 a suscité de nombreuses demandes. Que ce soit en Asie (Japon, Vietnam), en Amérique latine (Argentine, Brésil), en Afrique (Côte-d'Ivoire, république de Centrafrique, Cameroun, Niger) ou en Europe (République tchèque), divers pays ont récemment sollicité l'expertise de la France pour la construction de leur propre cadre législatif. L'organisation de l'archivage des plus hautes instances de l'État fait également l'objet de questionnements et d'études du modèle français. Pour toutes ces questions, le service interministériel des Archives de France assure l'accueil de délégations de haut niveau pour des rendez-vous d'experts et des échanges professionnels.

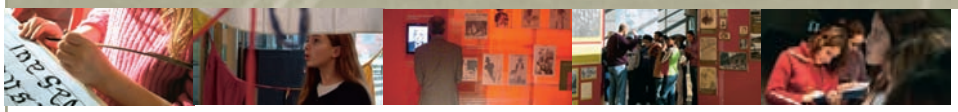

La France poursuit sa participation à des programmes de travail européens soutenus par la Commission européenne (EAG, Groupe européen des archives). S'agissant de la question de la réutilisation des données publiques, elle a apporté une contribution décisive à une étude comparative, au niveau européen, sur cette question. Elle offre également un soutien essentiel à l'élaboration de portails européens participatifs, dont le principal est, pour les Archives, APEnet (Archives Portal Europe).

Lustre pour l'hôtel du gouverneur général de l'Indochine. Dessin de Charles Lichtenfelder, architecte, 1905. Archives nationales du Vietnam.

L'établissement d'accords de coopération bilatéraux permet de marquer la volonté de travail et d'échange entre les Archives de France et les Archives nationales des pays intéressés ainsi qu'un soutien fort à la communauté archivistique francophone. En 2009, trois accords ont été signés avec la direction des Archives du Vietnam, la direction des Archives d'Algérie et la Bibliothèque et les Archives nationales d'Égypte. Tous ont été suivis de programmes de travail et de visites d'experts. L'accord bilatéral existant avec la direction des Archives de la République tchèque permet à des conservateurs d'archives français (un en 2009 et deux en 2010) de visiter des sites d'archives en République tchèque et d'exposer les derniers travaux français. Dans ce cadre qui reste souple, la coopération bilatérale porte sur des questions d'archivistique autant que sur l'histoire des relations entre ces États et notre pays, par le biais de publications, l'élaboration de guides de sources, l'organisation de colloques universitaires ou d'expositions et d'échanges de documents numérisés. Ces différentes actions sont souvent relayées par les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, les services et instituts culturels ainsi que par les alliances françaises. Ainsi en 2010, s'est tenue à Hanoï (Vietnam) l'exposition « Traits d'architecture, Hanoï à l'heure française, 1875-1945 » avec le concours du centre culturel français de Hanoï, des Archives nationales du Vietnam et des Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence).

Les demandes venant de l'étranger pour une aide à la recherche dans les fonds d'archives français, qu'elles émanent de chercheurs et d'historiens comme de personnes désirant des renseignements d'ordre familial et privé, restent nombreuses et diverses.

Fin 2010, le Service international de recherches (SIR/ITS), situé à Bad Arolsen en Allemagne, a remis à la France (Archives nationales) une copie de ses archives

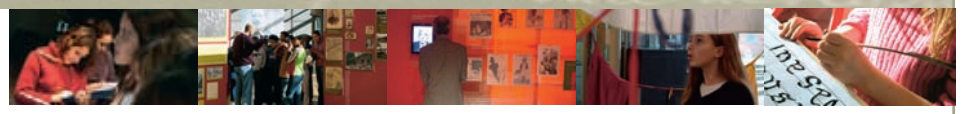

L'évolution de l'offre de formation internationale

Les stagiaires du STIA en visite aux archives départementales des Yvelines

Depuis 60 ans, les Archives de France développent une action de formation professionnelle à destination des archivistes francophones du monde entier, sous forme de deux stages collectifs : le stage technique international d'archives (STIA) et le stage Courants avec le soutien de la Maison des cultures du monde.

Ces formations évoluent afin de tenir compte des enjeux et des défis multiples de nos métiers. L'objectif est de créer un nouvel outil de partage des expériences de nos collègues étrangers, en renouvelant la forme et la durée du séminaire et en introduisant une nouvelle offre bilingue.

La Conférence internationale supérieure d'archivistique (CISA) est une nouvelle offre qui réunira en conséquence des professionnels d'une zone géographique donnée, les conférences se déroulant en deux langues : le français et la langue majoritaire dans la région concernée. Elle s'adressera à des archivistes maîtrisant les procédures et techniques archivistiques d'aujourd'hui, mais ayant aussi des fonctions d'encadrement, afin d'approfondir des thématiques renouvelées chaque année. CC

numérisées qui concernent les victimes des persécutions nazies. Environ 87 millions d'images ont été remises en application de la résolution de la Commission internationale, constituée des onze États membres et chargée de contrôler les travaux du SIR, prévoyant la délivrance d'une copie des archives numérisées à chacun de ces États. Afin d'assurer l'accès de tous à ces données riches et complexes, les Archives nationales, assistées par un comité de pilotage scientifique, travaillent à l'établissement de solutions technologiques adaptées.

OW

Listes d'entrées au camp de concentration d'Auschwitz, SIR/ITS, Bad Arolsen

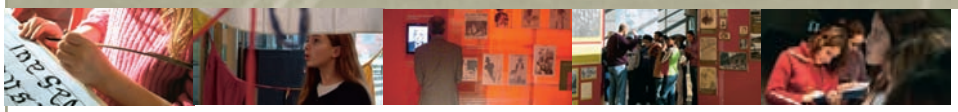

7.2. Action normative à l'international

Les Archives de France participent aux travaux internationaux de normalisation dans plusieurs domaines et notamment dans le domaine de la description archivistique.

En 2010, la Société des archivistes américains (SAA) a publié une nouvelle version du schéma XML EAC-CPF (contexte archivistique encodé – collectivités, personnes, familles), ainsi que la documentation correspondante (dictionnaire des éléments et des attributs). Le schéma EAC-CPF permet l'encodage en XML de notices d'autorité de producteurs établies conformément à la norme ISAAR (CPF) et leur mise en relation avec des descriptions archivistiques en EAD. Le schéma est le résultat de 30 mois de travaux d'un groupe de 15 experts représentant 9 pays. Il convient de saluer, dans l'aboutissement de ce projet, la participation très importante du groupe d'experts AFNOR « Données d'autorité »[1], auquel participe le service interministériel des Archives de France.

Parallèlement, le groupe d'experts « Description archivistique encodée »[2], piloté par le personnel scientifique du service interministériel des Archives de France, a adressé à la SAA des remarques pour les évolutions souhaitées du format EAD, ainsi qu'un échantillon d'instruments de recherche EAD archives/bibliothèques.

Par ailleurs, le service interministériel des Archives de France s'est également investi depuis 2008 dans le projet international ICA-AtoM, qu'ils financent en partie et qui vise à développer un outil libre permettant aux archivistes de produire des descriptions archivistiques et de les publier sur Internet. En 2011, la contribution française au projet s'est poursuivie avec la participation au comité directeur du projet, la réalisation d'études fonctionnelles sur les différentes versions du logiciel et l'accompagnement de l'audit technique effectué par un prestataire d'ingénierie informatique, Atol CD.

Suite à la vérification, par les Archives de France, de la conformité d'ICA-AtoM avec les normes et formats existants, le logiciel permet ainsi à l'utilisateur de créer des descriptions séparées, mais liées, conformes aux normes ISAD(G), ISAAR(CPF), ISDF et ISDIAH et aux formats EAD, EAC-CPF et SKOS.

D'autre part, le personnel scientifique du service interministériel des Archives de France a assuré une grande partie de la traduction française de l'interface du logiciel et des ressources en ligne (manuel d'utilisation) de manière à faciliter l'utilisation et l'adoption de l'outil par les services d'archives de la sphère francophone.

De même, en matière de gestion de l'archivage (*records management*) et d'archivage numérique, le service interministériel des Archives de France participe à la commission nationale 11 de l'ISO relative au management des documents et de l'information, dont l'activité est à souligner pour 2010 avec la préparation d'une importante série de normes relatives à la gestion de l'archivage (*records management*) (ISO 30300), dont la publication est prévue en 2011.

Outre la participation à cette commission, les Archives de France participent à la commission chargée de la révision et publication, en 2009, de la norme *Spécifications relatives à la conception et à l'exploitation de systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes*[3], de la rédaction d'un guide d'application de cette norme, ainsi que des travaux sur la labellisation des coffres-forts numériques.

1 Groupe AFNOR CG 46/CN 357/GE4.
2 Groupe AFNOR CG 46/CN 357/GE3.

3 Norme Z 42-013, en projet de portage au niveau international.

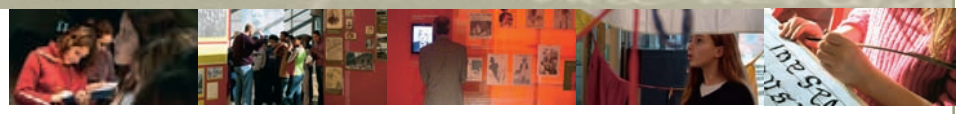

Annuaire statistique du Jiangsu, Office of Magazine Jiangsu Almanac

Au niveau international, le service interministériel des Archives de France a fait traduire en français, en 2008, les spécifications *MoReq2. Exigences types pour la maîtrise de l'archivage électronique* et fait rédiger le chapitre consacré à « MoReq2 dans l'environnement français », le tout étant publié sur le site des Archives de France. Actuellement, une simplification de ces spécifications (*MoReq2010*) est en cours. Il convient également de souligner la publication (avec une traduction en français), par le Conseil international des archives, des *Principes et exigences fonctionnelles pour l'archivage dans un environnement numérique* (ICA-Req)[1].

FBB/CS/SR

1 Une publication en est également prévue au niveau ISO sous le numéro 16175.